

COMMUNE DE BELBERAUD
COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE DU : 13 Avril 2016

Début de séance à : 20h30

Présents : Mme GARRIGUES Michèle, Maire.
Mme DURAND Colette, Adjointe.
Mmes AUSTRUY Camille, CAPGRAS Marie-José, DELMAS Nicole et SCHOTTE Claire.
Mrs MONFRAIX Alain, SORROCHE Alain, Adjoints.
Mrs CROS Gilbert, LIONNET Marc, BOUBILA Yannick, FOUCHER Bertrand, MILLET Valentin et PERES Albert.

Absents excusés: Mme BOUVILLE Marie-Christine donne procuration à M. PERES Albert.

Secrétaire : Madame AUSTRUY Camille.

Ordre du jour :

- *Approbation compte rendu du Conseil Municipal du 25/01/2016,*
- *Compte administratif CCAS et Communal 2015,*
- *Taxes locales 2016,*
- *Budget Primitif Communal 2016,*
- *Choix du fournisseur Gaz,*
- *Redevances occupation domaine public 2016 Erdf,*
- *Changement de nom de l'impasse de la Cocagne en Rue de la Cocagne,*
- *Nom de la Région,*
- *Divers :*
 - * *Permis SCI Belberaud,*
 - * *PLB,*
 - * *Point commissions Mairie et Sicoval,*
 - * *Accès mairie,*

Le compte rendu du Conseil Municipal du 25/01/2016 est approuvé à l'unanimité.

DELIBERATIONS:

I – Compte Administratif 2015 CCAS.

Madame le Maire présente aux membres du Conseil Municipal, le Compte Administratif du CCAS qui reprend l'ensemble des opérations du Budget de l'année comptable 2015 et rappelle qu'à compter de 2016, ce budget est intégré dans le budget communal.

Les opérations de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants :

- Section de fonctionnement :

Dépenses :	22 015.32 €
Recettes :	<u>52 443.83 €</u>
Résultat exercice :	30 428.51 €
Excédent 2014 :	<u>35 918.19 €</u>
Excédent de clôture 2015 :	66 346.70 €

- Section d'investissement :

Dépenses :	- €
Recettes :	<u>- €</u>
Résultat exercice :	- €
Excédent 2014 :	<u>7 227.22 €</u>
Solde exécution investissement 2015 :	7 227.22 €

Monsieur Alain MONFRAIX soumet au vote le compte administratif 2015, Mme le Maire étant sortie de la salle des débats comme le veut la loi.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité par 14 voix (hors Madame le Maire qui ne prend pas part au vote).

II – Compte Administratif 2015 Commune.

Madame le maire présente aux membres du conseil municipal le Compte Administratif qui reprend l'ensemble des opérations du Budget Primitif et des décisions modificatives de l'année comptable 2015. Ce compte administratif est identique en tout point au compte de gestion de madame la perceptrice.

Les opérations de l'exercice 2015 font ressortir les résultats suivants :

I) Section de fonctionnement :

Dépenses :	755 807.75 €
Recettes :	<u>832 260.94 €</u>
Résultat exercice :	76 453.19 €
Excédent 2014 :	<u>299 294.32 €</u>
Excédent de clôture 2015 :	375 747.51 €

II) Section d'investissement :

Dépenses :	203 382.47 €
Recettes :	<u>481 254.87 €</u>
Résultat exercice :	277 872.40 €
Excédent 2014 :	- <u>262 737.14 €</u>
Solde exécution investissement 2015 :	15 135.26 €
Soldes des restes à réaliser :	- 14 121.40 €

Monsieur Alain MONFRAIX soumet au vote le compte administratif 2015, Mme le Maire étant sortie de la salle des débats comme le veut la loi.

Le compte administratif est accepté à l'unanimité par 14 voix (hors Madame le Maire).

III – Taxes locales 2016.

Après plusieurs années de non augmentation de la part communal des impôts locaux, compte tenu de la baisse des dotations d'état et des dépenses nouvelles à régler au Sicoval qui ne prend plus en charges certaines prestations jusqu'à lors imputées sur leur propre budget (Elaboration des documents d'urbanisme, droit des sols, prêt de matériel...) l'élaboration du budget primitif de l'exercice 2016 a été délicat.

Considérant qu'il y a lieu de voter les taux d'imposition des trois taxes (habitation, foncier bâti et foncier non bâti) pour l'année 2016, le Conseil Municipal, après une longue discussion, décide à l'unanimité, d'appliquer un taux d'augmentation de 2.5 % sur l'ensemble des taxes, portant ainsi leur taux suivant le tableau ci-dessous.

TAXES	BASES D'IMPOSITION	TAUX	PRODUIT FISCAL ATTENDU
Taxe d'Habitation	1 866 000	10.506%	196 042 €
Taxe Foncier Bâti	1 611 000	14.904%	240 103 €
Taxe Foncier non Bâti	30 700	70.53%	21 653 €
TOTAL			457 798 €

La délibération est votée à l'unanimité.

IV – Budget Primitif 2016 Commune.

Madame le Maire présente aux membres du conseil municipal le projet de budget primitif dont la projection des opérations de l'exercice 2016 font ressortir en :

Section de fonctionnement :

Dépenses :	1 287 054.61 €
Recettes :	1 287 054.61 €

Section d'investissement :

Dépenses :	1 134 417.12 €
Recettes :	1 134 417.12 €

Budget total :

Dépenses : 2 421 471.73 €
Recettes : 2 421 471.73 €

Après avoir délibéré, considérant les obligations et les projets municipaux les membres du Conseil Municipal ont voté par chapitre le budget primitif 2016.

La délibération est votée à l'unanimité.

V – Choix du fournisseur de Gaz.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal que les tarifs régulés de vente de gaz ont disparu depuis le 31 décembre 2015. GDF SUEZ a mis en place un contrat de transition dont la durée est limitée à 6 mois et prend donc fin au 30 juin 2016.

Il nous appartient donc de choisir un fournisseur de Gaz pour les besoins communaux qui concernent à ce jour le groupe scolaire.

Une consultation a été effectuée auprès des organismes suivants dont le montant proposé annuel, abonnement et consommation, renouvelable un an sans augmentation est le suivant :

- GDF SUEZ : 8 991.30 € HT.
- DIRECT ENERGIE : 8 816.28 € HT.
- EDF : 8 053.60 € HT.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal décident :

- de choisir EDF comme fournisseur de Gaz,
- d'autoriser Madame le Maire à signer le contrat correspondant.

La délibération est votée à l'unanimité.

VI – Redevance occupation domaine public ERDF 2016.

Madame le Maire informe le Conseil Municipal qu'en vertu du décret 2002-49 du 26 mars 2002 portant réclamation de la redevance d'occupation du domaine public pour les ouvrages de transfert et de distribution électrique, ERDF est redevable d'une somme de 197 euros au titre de l'année 2016.

Madame le Maire propose donc au Conseil Municipal de mettre en recouvrement auprès des services d'ERDF la somme de 197 € correspondant à la redevance d'occupation du domaine public pour l'année 2016.

La délibération est votée à l'unanimité.

VII – Changement de nom de l'Impasse de la Cocagne en Rue de la Cocagne.

Madame le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal que par délibération en date du 27/01/2014 portant sur la dénomination des nouvelles voies du Quartier Couloumié il avait été décidé de nommer la voie A Impasse de la Cocagne, car cette voie était une impasse

A ce jour, suite à l'opération réalisée par Habitat Toulouse il s'avère que cette voie est devenue une rue, nom par ailleurs donnée pour les adresses des habitants de l'opération d'Habitat Toulouse.

Il convient donc de changer le nom de l'Impasse de la Cocagne en Rue de la Cocagne, car l'appellation actuelle génère fort justement des problèmes.

La délibération est votée à l'unanimité.

VIII – Charte Qualité Eclairage Public du Sicoval.

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal que depuis 2012, le Sicoval œuvre à la réalisation de son plan climat énergie territorial. Une des actions prévues est la réalisation d'une Charte Qualité Eclairage Public afin d'appliquer sur le territoire une gestion responsable de l'éclairage public répondant aux enjeux économiques, environnementaux et de sécurité.

Lors d'un événement au premier semestre 2016, la charte pourrait être signée par le Président du Sicoval et par les Maires des communes le souhaitant.

Après avoir délibéré, les membres du Conseil Municipal à l'unanimité des présents décident d'autoriser Madame le Maire à signer la charte qualité éclairage public sur Sicoval. La délibération est votée à l'unanimité.

La délibération est votée à l'unanimité.

SUJETS HORS DÉLIBÉRATION:

Madame le Maire informe les membres du Conseil Municipal des noms proposés pour la grande région Languedoc Roussillon / Midi Pyrénées qui seront soumis à la consultation citoyenne :
Languedoc – Languedoc/Pyrénées – Occitanie – Occitanie/Pays Catalan – Pyrénées/Méditerranée.

Elle rappelle aux élus qu'ils peuvent voter par internet sur le site de la région ou par bulletin envoyés, et les incite à se positionner pour ce vote

PLB : Madame le Maire informe les élus, qu'au vu des derniers chiffres, le delta de financement restant à charge de Tisséo pour les 2 stations (zone du Canal et Carrefour Labège) serait de 50 millions d'Euros. Il est proposé que les collectivités rajoutent 25 millions d'euros de plus (dont 5 millions d'euros pour la Région ainsi que le Département) et 15 millions d'euros attendus de l'Etat). Prochaine rencontre du ministre prévue avec M. Moudenc et M. Lattes le 21 avril 2016.

Valentin MILLET indique souhaiter être membre de :

- La Commission Transports et Déplacements pour le Sicoval
- La Commission Culture Sport Loisirs Jeunesse pour la Mairie

Accès mairie : Madame le Maire présente le projet de plan d'accès à la future mairie et propose une modification du chemin d'accès de la terrasse pour préserver les très anciens pieds de pivoines.

Fin de séance à 10h30